

## Communiqué de presse

Paris, le 17 juillet 2019

### **Le Quai - CDN d'Angers : encore une liste courte non paritaire !**

La parité dans les listes courtes préalables à une nomination, est un principe qui ne supporte plus d'exception. Nous croyions que cette position était ministériellement intangible, après que le Ministre avait, à juste titre, prorogé la période de candidature pour le recrutement du TNP de Villeurbanne ; force est de constater qu'il n'en est rien au regard de la liste courte rendue récemment publique et concernant le CDN d'Angers.

La progression de la place des femmes a été récemment réaffirmée à l'occasion de la feuille de route ministérielle pour l'égalité, préparée par la Haute fonctionnaire à l'égalité, et largement soutenue par le Ministre lui-même. On ne peut d'un côté, affirmer des objectifs politiques ambitieux et de l'autre, y renoncer de facto.

La difficulté que révèle ce nouvel épisode, de voir des femmes postuler à des équipements culturels importants, nous interpelle et nécessite une approche résolument engagée. C'est la rédaction des appels à candidature, des notes d'orientation et de l'organisation même des jurys qui, au motif de promotion symbolique des effets de notoriété, d'expérience, et de capacité à diffuser largement ses œuvres, pénalisent les femmes et freinent leurs candidatures. Dans un système inégalitaire au départ, il ne peut y avoir d'égalité à l'arrivée.

Peut-être l'affaire d'Angers révèle-t-elle aussi une position biaisée de la part du Maire qui neutralise la position de l'État. Encore plus grave ! Et révèle ainsi la lucidité et la cohérence des femmes artistes qui, fatiguées de servir de caution à des simulacres d'égalité, quand c'est le cas, préfèrent renoncer à leur pouvoir de candidature, acceptant ainsi d'affaiblir leur pouvoir symbolique pour maintenir leur dignité.

Nous déplorons donc que l'État ait abdicqué de son exigence dans le cas d'Angers. Au moment où une réforme inutile et grave s'annonce dans les procédures de nomination, cette décision affaiblit politiquement le Ministre et menace l'équilibre historiquement trouvé. Le Syndeac restera très mobilisé sur ce sujet et particulièrement vigilant face à la réforme de la déconcentration des procédures de nomination, qui peut porter un rude coup au modèle culturel de notre pays.

Tant sur la place des femmes que sur le rapport aux collectivités, la liste courte du CDN d'Angers concentre des signes que le Ministère doit impérativement regarder comme porteurs de leçons à venir.

Contact Presse :  
Marie-Pierre Bayle  
Tél. 01 44 53 72 30